

Foulées de Thoiry

Dimanche 14 Mai 2023 – 9h

Règlement de Course



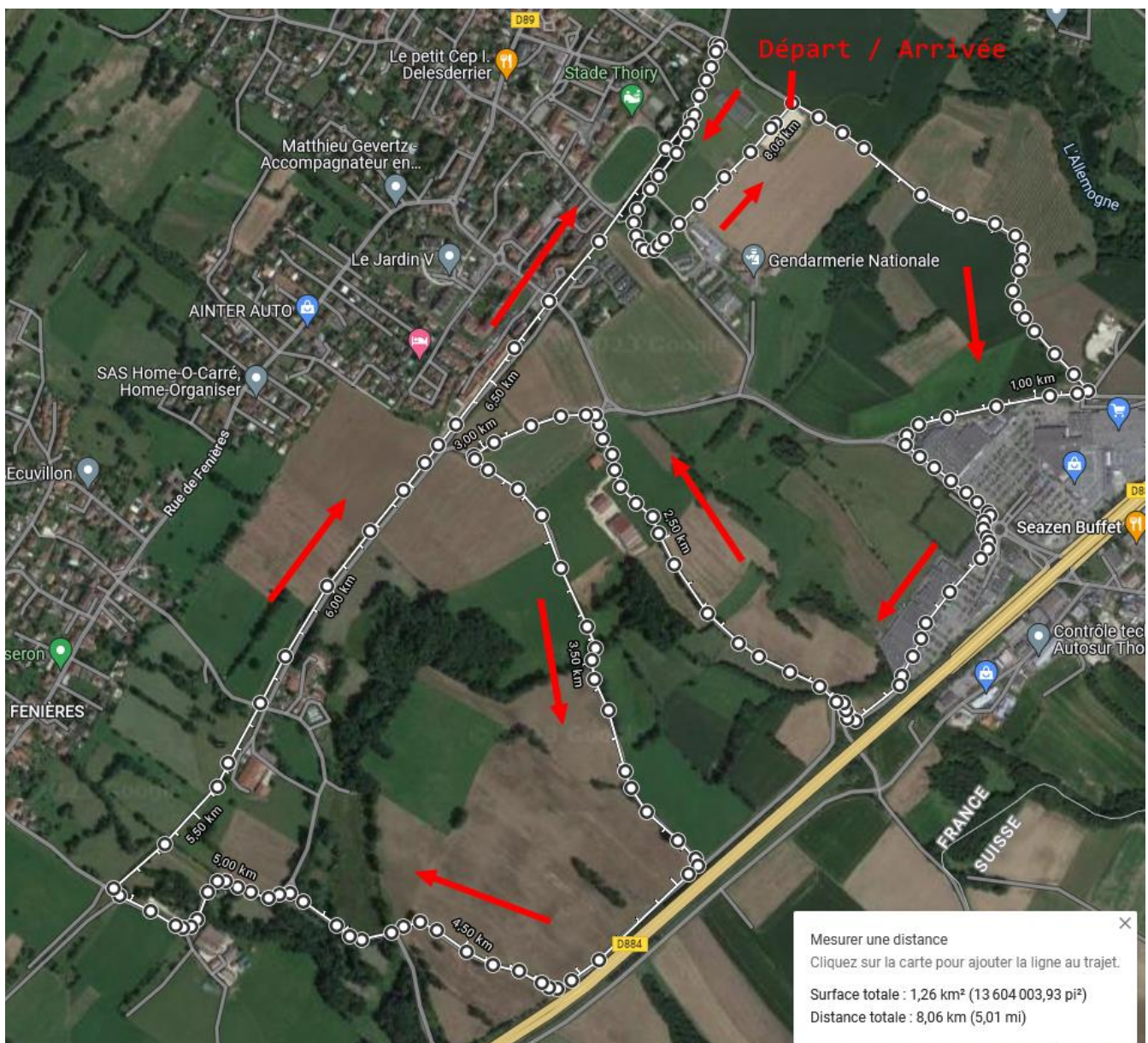
Présentation de l'épreuve

« Les Foulées de Thoiry » est une épreuve de course à pied qui se déroule exclusivement sur la commune de Thoiry (01710), le dimanche 14 mai 2023, réservée aux coureurs en possession d'un dossard valable fixé sur la poitrine ou sur l'avant du short.

Le départ groupé est donné à 9h, sur le parvis du Gymnase de Thoiry situé sur la rue de Combes. L'arrivée a lieu au même endroit. L'évènement prendra fin vers 10h30, et sera suivi de la Color'Run de Thoiry, au même endroit, organisé par la mairie de Thoiry.

Le parcours en auto-suffisance consiste majoritairement à suivre des chemins larges, la voie verte de Thoiry, mais également des routes publiques temporairement fermées à la circulation automobile.

La distance est de 8,15km avec un dénivelé positif d'environ 60 mètres. La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tout engin à roue(s) hors ceux de l'organisation, aux animaux, et aux coureurs-assistants non-inscrits à la course.



L'organisateur de la course est l'association « APICY », Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex, association loi 1901, dont le site web est www.apicy.fr.

Il sera strictement interdit de jeter ses déchets sur le parcours, l'association APICY tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.

Pour tout renseignement il est possible de joindre la personne de contact :

- Victor Kohler, victor.kohler@apicy.fr

Programme

De 8h00 à 8h45 : Retrait des dossards, gymnase de Thoiry, rue de Combes

9h00 : Départ des Foulées de Thoiry

9h25 : Arrivée des premiers coureurs

10h15 : Podium

10h30 : Échauffement pour la Color'Thoiry (événement organisé par la mairie de Thoiry)

11h00 : Départ de la Color'Thoiry

Inscriptions, remboursements et tarifs

La course est ouverte à toutes les catégories à partir de la catégorie Cadets (nés en 2007 et avant).

Les inscriptions se font par internet sur le site suivant :

<https://www.le-sportif.com/CalendarDetail/CalendarDetail.aspx?EventID=195481#>

Le moyen de paiement privilégié est le paiement par carte. L'ouverture des inscriptions est le 8 avril, avec une fermeture prévue le 13 mai à 23h59 ou lorsque le nombre maximal d'inscriptions, toutes catégories confondues, fixé à 200, est atteint. Il est également possible de s'inscrire sur place le jour même de la course dans la limite des places disponibles.

L'annulation de l'inscription et le remboursement ne sont pas possibles, à part en cas d'accident ou de maladie grave du coureur (nous fournir un certificat médical avant le 14 mai à 9h), ou d'annulation de la part de l'organisateur (remboursement intégral).

Les coureurs doivent être en bonne santé, licenciés FFA ou non licenciés. Dans ce dernier cas, il faudra joindre à son inscription **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied ou course en montagne en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'évènement**. Tout certificat médical d'une autre discipline ne sera pas accepté. Sans certificat médical valide le jour de la course, l'inscription sera annulée sans remboursement.

Pour tous les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire, à présenter le jour de la course, lors du retrait des dossards. Un modèle est à retrouver ici : <https://www.sport-up.fr/www/telechargement/modele-autorisation-parentale.pdf>

Le dossard reçu est exclusivement nominatif. Le coureur s'engage en cas de non-participation à ne pas le transmettre à un autre coureur.

Les tarifs comprennent, à minima :

- L'inscription à la course
- Le ravitaillement d'arrivée (solide, liquide)

Adhérent APiCy	Non-adhérent à l'APiCy ne souhaitant pas prendre d'adhésion à l'APiCy	Non-adhérent à l'APiCy souhaitant prendre une adhésion 2023 à l'APiCy
5€	5€	10€

Retrait des dossards, Classement et Chronométrage

Le retrait des dossards s'effectue le matin-même de la course, à proximité du départ, sur présentation d'une pièce d'identité du coureur (et d'une autorisation parentale pour les mineurs).

Le chronométrage est réalisé manuellement par des bénévoles à l'arrivée. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes sont récompensés. Aucune prime en argent n'est distribuée.

Le classement sera disponible sur le site de l'évènement ainsi que sur le site de l'APiCy dans les heures suivant la course.

Matériel recommandé et interdit

Il n'y a pas de matériel obligatoire pour participer aux Foulées de Thoiry. Néanmoins, nous recommandons aux coureurs d'avoir sur eux un téléphone portable, avec **le N° de secours à enregistrer : 06 74 48 39 62**

Le parcours étant relativement plat mais avec quelques passages sur des chemins agricoles pouvant être boueux, irréguliers, et souples, nous recommandons l'utilisation de chaussures tout chemin ou type trail. Des chaussures de route restent possibles, mais il n'y a environ que 2 km de bitume, et 2km sur la voie verte de Thoiry.

Par ailleurs, pour le ravitaillement d'arrivée, il est apprécié d'avoir un gobelet réutilisable sur soi.

Les bâtons sont interdits.

Modification du parcours, barrières horaires, annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. Pour la sécurité des personnes, l'organisation se réserve le droit d'interrompre les épreuves en cours.

Sécurité et Sûreté

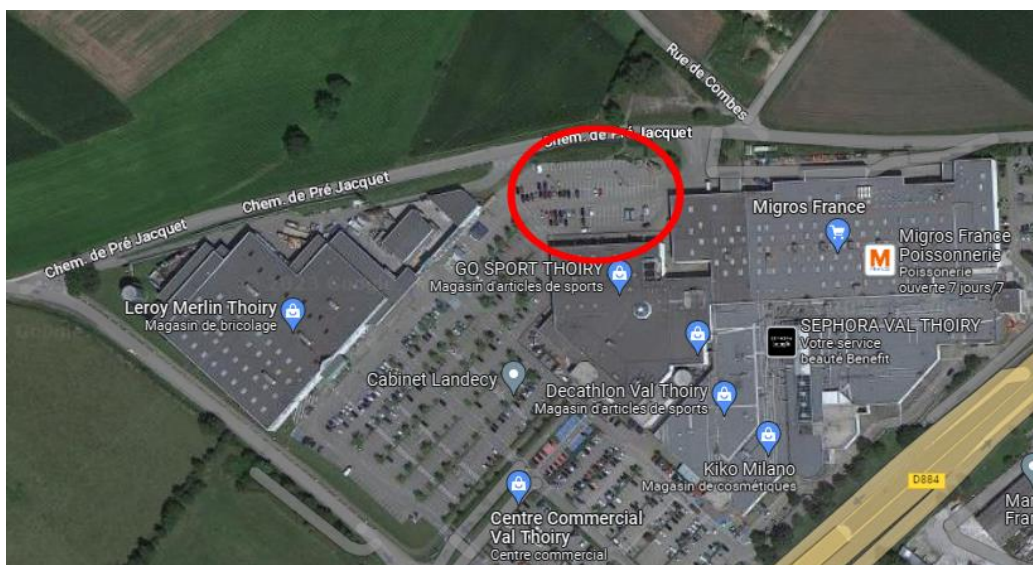
Des postes de contrôle et de sécurité, notamment pour des traversées de route, sont prévus le long du parcours et une équipe de secouristes prévue pour la sécurité de la zone au départ et à l'arrivée.

L'organisation met à disposition 2 référents :

- Référent sécurité : Yvan au 06 74 48 39 62
- Référent sûreté : Rosalind au 06 75 51 05 95

Parkings

L'organisation propose 2 parkings :



P1, derrière le centre commercial Val-Thoiry, accessible depuis la 2x2 voies (Chemin de Pré-Jacquet depuis St-Genis fermé pendant la durée de l'évènement)



P2, prendre la direction de la gendarmerie puis la Rue du Creux, parking d'environ 60 places

Des bénévoles sont prévus aux parkings pour aiguiller les conducteurs. Le P1, recommandé, se situe à 1000m de l'évènement (accessible par la rue de Combes, 15 minutes à pied), et le P2 se situe à 400m (suivre la direction du terrain de foot, 5 minutes à pied).

Abandon et rapatriement

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun doit porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié. Il faut alors rentrer en relation avec le référent sécurité le plus rapidement possible.

Tout coureur se présentant à l'arrivée au-delà des barrières horaires (fixées à 1h30 pour 8km, soit 5,3km/h de moyenne), est exclu de la course, et son dossard systématiquement invalidé par l'organisation.

Si un coureur souhaite abandonner, il doit en informer le référent sécurité au plus vite.

Si un coureur décide, malgré un abandon/invalidité du dossard, de poursuivre le parcours, celui-ci le fait alors sous sa propre responsabilité.

Assurance

Chaque participant court sous sa propre responsabilité individuelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou accident. Il incombe donc à chaque participant d'être assuré personnellement couvrant d'éventuels frais de recherche/évacuation en France.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Affaires personnelles

Les affaires personnelles sont sous la responsabilité des coureurs.

Droit à l'image et Protection des données

Par son inscription à la course des Foulées de Thoiry, le concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et des résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par les speakers de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers. Les photos et films réalisés dans le cadre de notre manifestation peuvent être utilisés pour des médias écrits et électroniques ainsi que pour les moyens promotionnels de l'association et de ses partenaires. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation.

Acceptation du présent règlement

L'inscription à cette épreuve implique obligatoirement l'acceptation du présent règlement.

Avec son inscription, le participant s'engage à suivre le parcours prévu. Si un concurrent sort du parcours par erreur, il doit repasser par le dernier point du parcours qu'il a emprunté pour reprendre la course sans pénalité.

Toute violation du présent règlement est sanctionnée par une disqualification.